

COMPTE RENDU SOMMAIRE

N° 1

REVISION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS : année 2018

→ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les tarifs 2018 proposés par les commissions.

N° 2

REHABILITATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS :

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT (F2D)

Le Département a informé de la reconduction du Fonds Départemental de Développement (F2D), destiné aux communes de 2 000 habitants et plus. A travers ce fonds, le Conseil départemental souhaite encourager l'investissement des communes et des communautés de communes. Un appel à projets a été lancé auprès des collectivités. Pour être éligibles, les opérations concernées devront être achevées ou commencées avant le 15 novembre 2018 et répondre aux priorités départementales.

Il est proposé de proposer au titre l'appel à projets la rénovation des équipements sportifs de la Ville, notamment en termes d'éclairage pour le gymnase et de rénovation des sols pour l'aire sportive de la Vallée et l'aire sportive Pierrot Vérité. Cette demande répond à la priorité départementale « Sport » et aux critères d'utilisation par plusieurs associations sportives, dans le cadre de l'EPS et du sport scolaire.

Montant total estimatif des dépenses : 160 000 € HT

Subvention sollicitée : 80 000 €

Les travaux devront être réalisés avant le 15/11/2019.

Dépenses en € HT		Recettes	
Eclairage gymnase - salle de gym	23 000	Département (F2D)	80 000
Peinture Gymnase - Dojo	22 000	Commune	80 000
Menuiseries - salle de Gym/ gymnase / aire pierrot vérité	30 000		
Rénovation sol Aire Pierrot Vérité	45 000		
Rénovation sol Aire sportive La Vallée	40 000		
TOTAL	160 000		160 000

→ Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- a autorisé Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention au titre du Fonds Départemental de Développement pour la rénovation des équipements sportifs de la Ville, à hauteur de 50% de la dépense totale HT,
- a autorisé Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

N° 3

ECLAIRAGE PUBLIC : DEMANDE DE SUBVENTION DU SIEIL

Dans le cadre de l'enfouissement des réseaux rue du Château, de nouveaux mâts et luminaires LED ont été posés pour un montant de 12 404,75 € HT.

De plus, la Ville a signé un contrat de performance énergétique avec la société Citelum en date du 1^{er} avril 2017 pour la mise en œuvre d'un programme de rénovation de l'éclairage public. Au titre de la première année du contrat, 163 luminaires seront remplacés, 171 coffrets classe II installés, 227 ballasts électroniques posés et 10 armoires de commande remplacées.

Le SIEIL soutient financièrement ces travaux dans un objectif de mise aux normes et de performance énergétique, à hauteur de 50%. Le coût global d'investissement est de 162 786,70 € HT.

→ Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **a autorisé M. le Maire à solliciter une subvention auprès du SIEIL à hauteur de 50% pour l'ensemble des investissements de rénovation de l'éclairage public réalisés dans la rue du Château et au titre de l'année 1 du contrat de performance énergétique, soit une demande à hauteur de 81 393,35 €.**
- **a autorisé Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.**

N° 4

CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS NATIONAL 2017-2018 DU PROGRAMME NATIONAL POUR L'ALIMENTATION

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt promulguée le 13 octobre 2014 définit les orientations du Programme National pour l'Alimentation à travers quatre grandes priorités nationales : la justice sociale, l'éducation alimentaire des jeunes, la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'ancrage territorial des actions et la mise en valeur du patrimoine.

Depuis 2011, des appels à projets Programme National pour l'Alimentation ont permis d'accompagner 106 projets pour une dotation de 4 millions d'euros. En 2017, Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation lance un nouvel appel à projets national doté d'une enveloppe de 1,5 millions d'euros avec le soutien de l'ADEME et du Ministère des solidarités et de la santé.

Considérant que les projets en émergence sur le Castelrenaudais, portés par la Ville de Château-Renault et l'association Castel-renaudais insertion en partenariat avec la communauté de communes, répondent aux critères d'éligibilité des projets à l'appel à projets

La candidature a pour objectif d'accompagner financièrement les investissements et frais de fonctionnement liés :

- au développement d'une production de légumes biologiques dans les jardins du Château de la Ville pour approvisionner la cuisine centrale, soutien sollicité par la Ville de Château-Renault à hauteur de 31 000 €,
- à la création d'un pôle agricole de production et transformation de fruits avec espace de vente sur une ancienne ferme mise à disposition par la communauté de communes à Autrèche, soutien sollicité par l'association Castel-Renaudais insertion à hauteur de 49 000 €,

L'enjeu est de s'appuyer sur ces deux projets, menés dans le cadre d'un chantier d'insertion, pour mettre en réseau les acteurs locaux en faveur d'une alimentation durable pour tous.

→ Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **a approuvé le dépôt de la candidature de la Ville, structure porteuse, à l'appel à projet national pour l'alimentation 2017-2018,**
- **a autorisé Monsieur le Maire à solliciter un soutien à hauteur de 80 000 € pour un budget global de 175 670 € HT,**
- **a autorisé Monsieur le Maire, à signer tout document nécessaire.**

N° 5

CONTRAT PARTICULIER PORTANT OCCUPATION D'UN ESPACE EN GARE DE CHATEAU-RENAULT

La Ville a sollicité la SNCF pour être autorisée à implanter un abri vélo sécurisé pour les usagers de la gare, projet inscrit dans la convention Territoire à énergie positive pour la croissance verte.

SNCF Gare et connexion accepte, dans le cadre d'un contrat particulier, d'autoriser la Ville de Château-Renault à occuper et exploiter gratuitement un espace de 116 m², en contrepartie de l'entretien de cet espace vert. Ce terrain est situé à l'entrée du parking de la gare. Le contrat est consenti pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} décembre 2017 pour se terminer le 30 novembre 2027. Ce contrat pourra être renouvelé par avenant.

→ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **a autorisé Monsieur le Maire à signer le contrat particulier portant occupation d'un espace en gare de Château-Renault non constitutive de droits réels avec SNCF Gares & Connexions.**

N° 6

ACQUISITION D'UNE PARTIE DE PARCELLE IMPASSE DU PRESSEUR

La Ville a été informée par une déclaration d'intention d'aliéner de la vente de la parcelle AC 353 de 38 m², 8 impasse du pressoir. Cette parcelle, étant concernée pour une partie (environ 8m²) par l'emplacement réservé 11 « Acquisition et aménagement de l'impasse du pressoir », la commune a informé le vendeur de son souhait d'acquérir cette partie de la parcelle.

La commune a obtenu l'accord du vendeur pour une vente à la commune de la partie de la parcelle concernée par l'emplacement réservée moyennant le prix de 1 € (avec dispense de payer le prix) sous réserve des servitudes nécessaires à la desserte du bien restant la propriété du vendeur.

→ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **a autorisé Monsieur le Maire à acquérir auprès de M. ROIDE Jacques, pour le montant de 1 €, la parcelle AC 466, concernée par l'emplacement réservé impasse du pressoir avec la constitution de toutes les servitudes nécessaires à la desserte de la parcelle AC 465.**
- **a autorisé Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents nécessaires concernant ce dossier.**

N° 7

AVENANT A LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU RESEAU FERRE DE France

Par délibération du 16 mars 2012, le Conseil Municipal avait autorisé la signature d'un avenant avec l'entreprise NEXITY SAGGEL PROPERTY MANAGEMENT missionnée par le Réseau Ferré de France pour gérer ses biens fonciers et immobiliers, en dehors de ceux liés à l'exploitation ferroviaire.

Cette entreprise est chargée de procéder à la facturation et au recouvrement des redevances, loyers et charges pour l'occupation du domaine public RFF.

La commune paie une redevance pour son réseau d'adduction d'eau potable.

L'avenant avait été signé pour une durée de six ans à compter du 1^{er} janvier 2012, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Par mail en date du 8 décembre 2017, la Direction Immobilière Territoriale Ouest nous informe que l'entreprise NEXITY sera reconduite dans ses missions de gestion, pour six années à compter du 1^{er} janvier 2018, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

→ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- a autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention, avec NEXITY, pour une durée de six ans à compter du 1^{er} janvier 2018.**

N° 8

INDEMNITES DES ADJOINTS : CHANGEMENT DANS LA REPARTITION DE L'ENVELOPPE INDEMNITAIRE

Lors de sa séance en date du 17 avril 2014, le conseil municipal a voté les indemnités allouées pour l'exercice des fonctions de Maires, Adjointes aux Maires et conseillers délégués.

Afin de procéder à un changement dans la répartition de l'enveloppe indemnitaire, sans incidence sur le montant global de celle-ci, il est proposé de modifier le montant des indemnités des 5^{ème} et 7^{ème} adjoints.

	Montant des indemnités actuelles	Montant des indemnités proposées
5 ^{ème} adjoint	16,76 % de l'indice brut terminal de la fonction publique + 15 % de majoration pour chef-lieu de canton	8,38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique + 15 % de majoration pour chef-lieu de canton
7 ^{ème} adjoint	8,38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique + 15 % de majoration pour chef-lieu de canton	16,76 % de l'indice brut terminal de la fonction publique + 15 % de majoration pour chef-lieu de canton

→ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés a approuvé la nouvelle répartition indemnitaire sus évoquée, à compter du 1^{er} janvier 2018.**

N° 9

DECISION MODIFICATIVE

→ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés : a approuvé la décision modificative ci-dessous :**

Investissement**Recettes**

Chapitre 024	Vente immobilière	- 70 000 €
Article 1641	Emprunt	- 100 000 €
Article 1311	Subvention état transférable	+ 2 000 €
Article 1321	Subvention Etat (Tour)	+ 165 000 €
Article 1322	Subvention Région	+ 75 000 €
Article 1323	Subvention département	+ 1 500 €
Article 1328	Subventions autres	- 60 000 €
Article 1342	Amende de police	+ 1 500 €

Dépenses

Article 2115	Terrains bâtis	+ 1 550 €
Article 2128	Autres agencements	- 21 200 €
Article 2152	Installations voirie	+ 19 500 €
Article 21534	Réseaux d'électrification	+ 2 500 €
Article 21578	Autres matériels et outillages de voirie	- 23 000 €
Article 2158	Autres installations	+ 26 500 €
Article 2182	Matériel de transport	+ 12 500 €
Article 2183	Matériel de bureau	+ 7 500 €
Article 2184	Mobilier	+ 1 150 €
Article 2312	Aménagement terrains	+ 15 000 €
Article 2313	Travaux	+ 25 000 €
Op. 500 Eclairage public		
Article 2315	Installation, matériel	- 52 000 €

N° 10

ETAT DES PRODUITS IRRECOUVRABLES

→ **Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**
a admis en non-valeur les recettes irrécouvrables suivantes :

. Activité jeunesse.....	60,41 €
. ALSH Vacances été	344,00 €
. Autres produits.....	39,00 €
. Cantine	429,87 €
. Périscolaire	17,29 €

N° 11

INSTITUTION DU NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (R.I.F.S.E.E.P)

Conformément aux dispositions réglementaires relatives à la fonction publique et après avis du Comité Technique,

→ **Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

a décidé :

- **d'instaurer le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, à compter du 1^{er} janvier 2018.**
- **d'autoriser le Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de l'IFSE et du CIA dans le respect des principes préalablement définis.**
- **de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au Chapitre 012 article 64118 et 64138.**

N° 12

CREATION DE POSTES

Suite aux avancements de carrière prévus pour l'année 2017,

→ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**
a approuvé les créations de postes ci-après :

- 2 postes d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe
- 2 postes d'Adjoint d'Animation Principal de 1^{ère} classe
- 3 postes d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe

N° 13

17^{ème} EDITION DE LA ROUE TOURANGELLE : DEMANDE DE SUBVENTION

Par courrier en date du 25 septembre 2017, le Président de l'association Touraine Evènement Sport, M. Bernard Machefer, sollicite la commune afin qu'elle participe logistiquement et financièrement à la 17^{ème} édition de la Roue Tourangelle organisée les 31 mars et 1^{er} avril 2018 sur le Castelrenaudais.

La ville de Château-Renault serait la ville accueil des préparatifs et permanence de course sur les 2 jours : site départ le dimanche avec présentation des équipes professionnelles et un passage avec sprint au retour de la boucle de 80 km sur la communauté.

→ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**
a décidé d'apporter un soutien logistique et un soutien financier à hauteur de 4 000 €.

N° 14

ECOLE GILBERT COMBETTES – PROJET DE CLASSE DE DECOUVERTE :
DEMANDE DE SUBVENTION

Comme tous les deux ans, l'école élémentaire G. Combettes a élaboré un projet de classe de neige pour 57 élèves répartis dans 3 classes (les CM2 de la classe CE2/CM2, les CM1 et les CM2).

Le séjour se déroulerait du dimanche 14 au samedi 20 janvier 2018 aux Contamines Montjoie en Haute Savoie (74).

Elle sollicite une subvention de la commune d'un montant de 2 600 €. (50 € x 54 élèves).

→ **Le Conseil Municipal, a voté le montant de subvention par élève ainsi qu'il suit :**

Pour le maintien de la subvention à 45 € / élève..... : 11 voix

Pour l'augmentation à 50 € / élève..... : 14 voix

Abstentions..... : 1

Au vu des résultats du vote, une subvention de 50 € / élève sera versée à l'école élémentaire G. Combettes.

N° 15

LYCEE DES METIERS BEAUREGARD – PROJET DE SEJOUR EN CROATIE :
DEMANDE DE SUBVENTION

Par courrier en date du 9 novembre 2017, dans le cadre du programme Trans'Europe Centre, des professeurs du lycée des Métiers Beauregard, organisateurs d'un séjour de 6 jours en Croatie (du 12 au 17 mars 2018) pour les élèves des sections Commerce et Maintenance des Equipements Industriels, sollicitent une subvention de la commune pour aider au financement de ce séjour.

2 élèves de Château-Renault sont concernés par ce séjour.

→ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

a décidé d'accorder une subvention de 45 € par élève de Château-Renault participant à ce séjour.

N° 16

CARREFOUR MARKET – DEMANDE D'OUVERTURE EXCEPTIONNELLE DES DIMANCHES 23 ET 30
DECEMBRE 2018 : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Par courrier en date du 6 octobre 2017, la EURL MAELL DISTRI (Carrefour Market) a demandé à pouvoir bénéficier d'une ouverture exceptionnelle pour les **dimanches 23 et 30 décembre 2018**, de 8h30 à 19h30.

Conformément à l'article L 3132-26 du code du travail, issu de la loi dite Macron, qui permet aux maires d'autoriser les établissements de commerce de détail à déroger à la règle du repos dominical, et par conséquent à demeurer ouverts, 12 dimanches par an,

→ **Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,**

a émis un avis favorable à cette demande.

Fait à Château-Renault, le 22 décembre 2017

Le Maire,



Michel COSNIER